L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 AOUT 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 8 AOUT 1853

POUR LE CONGRES.
DEUXIEME DISTRICT.
T. G. HUNT.

☞ Le porteur de l'*Abeille* faisant le service de la partie de la ville comprise entre les rues St-Louis et Ursulines étant tombé malade, nous prions les abonnés de cette route que le nouveau porteur manquerait de servir ce matin, de vouloir bien faire réclamer leur journal au bureau.

L'EPIDEMIE.

Le chiffre des décès pour les vingt quatre heures expirées hier matin est moins élevé que celui des vingt quatre heures précédentes. La différence en moins est de trente neuf.

Ces variations ne signifient absolument rien, et le seul thermomètre à consulter est le nombre des décès par semaine. Il s'est élevé de samedi 30 juillet à samedi 6 août, à 1104.

Mille décès par semaine, telle est à cette heure la moyenne de la mortalité causée par la fièvre jaune seule. A ce taux, dans un peu plus de deux mois dix mille victimes seraient couchées dans la tombe. Or, comme chaque décès représente en moyenne, si nous ne nous trompons, trois ou quatre guérisons, toute la population non acclimatée de la Nlle Orléans aurait d'ici à la fin septembre, payé le terrible tribut.

Nous ne savons si le fléau continuera à sévir avec une égale rigueur, mais nous craignons qu'après avoir cessé ses ravages, faute de pâture, il ne soit remplacé par le choléra ou toute autre peste.

On nous assure que dans les cimetières où sont enterrés les pauvres, le nombre des cercueils est si considérable que les fossoyeurs ne suffisent plus à la besogne. Il en résulte des dangers qui peuvent gravement compromettre la salubrité publique pour la population acclimatée. Les cadavres restent exposés des heures entières à un brûlant soleil, et les gaz putrides qui s'en dégagent font souvent sauter le couvercle des cercueils.

Le nombre des fossoyeurs est, nous dit-on, insuffisant; c'est en vain que l'on offre jusqu'à quatre piastres par jour à ceux qui voudraient accepter cette horrible tâche; il ne se présente [illegible] l'appât du gain d'ordinaire [illegible] que des indifférens parmi les hommes de peine.

S'il en est ainsi, pourquoi le Bureau de Santé [illegible] pas creuser un large fosse où seraient [illegible] les cercueils? Pourquoi n'ol [illegible] pas s'il le faut, cinq piastres aux travailleurs? Pourquoi surtout n'ordonne-t-il pas [illegible] de la chaux vive soit répandue [illegible] dans chaque fosse pour hâter la [illegible] des restes putrides?

[illegible]

REVUE

[illegible]

Le Palais de Cristal! Dieu nous garde de nous égarer dans ce magique édifice. Il en a été question dans toutes nos correspondances de New-York et [illegible] ne nous pardonnerait pas de [illegible] de nouveau.

[illegible] Etats tiennent leurs élections dans [illegible] du présent mois. Quelques uns nommeront [illegible] représentans au Congrès, d'autres [illegible] leur administration locale et les [illegible] de leur législature. Dans l'Alabama, [illegible] couronné les efforts de nos [illegible].

[illegible] fièvre a envahi l'Union entière. Les [illegible] au lieu de nous fournir leur contingent [illegible] nous entretiennent plus [illegible]. Il n'y a guère que Phila[delphie] [illegible].

[illegible] fièvre jaune avait éclaté dans [illegible]. Mais cette fièvre jaune n'était qu'une [illegible] en fonctions bien sincère [illegible] Philadelphiens.

A Washington on ne s'occupe guère de politique. Le président se repose de ses fatigues et [illegible] sont en voyage. Le *speech* n'a pas [illegible] de Soulé les amis de M. Soulé lui donnaient [illegible] et M. Haley, du Mississippi, le [illegible]. Le nouveau ministre des Etats-Unis [illegible] en lui répondant, a dû se montrer [illegible] car M. Haley avait parlé de [illegible] le statut politique de Cuba. Voici [illegible] de M. Soulé, tel que nous le trouvons [illegible] du *Républicain* de New-York [illegible] traduit de l'anglais :

Mes chers concitoyens,

[illegible]

garder, un honneur à défendre; honneur et dignité qui ne sauraient être touchés sans conduire l'un et l'autre au mépris, à la ruine, au déshonneur.

« Vous venez de faire allusion aux choses qui ont, dans les temps passés, fait la gloire de la nation vers laquelle je suis envoyé en qualité de votre représentant et ministre, exprimant en même temps, l'espoir qu'elle peut un jour redevenir elle-même : mais tandis que vous faites justice à son passé et à son avenir, ne vous montrez vous pas injuste envers son présent? Ne savez vous pas qu'il se trouve dans son sein des esprits nobles et puissants, qui ne reculeraient devant aucune circonstance difficile, et qui s'efforcent d'une manière généreuse à rétablir sa fortune, et à la rendre à la noble position qu'elle occupait autrefois parmi les nations de la terre!

« Vous avez frappé juste, messieurs, en parlant de notre bien-aimée patrie, comme étant la terre de l'opprimé! Car vous avez devant vous un exemple vivant de la protection qu'elle accorde au pauvre exilé errant, sans espérance, chassé de son pays natal, et jeté, par la main brutale de la tyrannie, sur des rives lointaines et étrangères; maintenant, retournant au pays d'où il fut exilé, revêtu des honneurs les plus grands, comme pour démontrer que les institutions démocratiques peuvent faire parvenir le mérite le plus humble, sur cette terre, refuge de la liberté pourchassée.

« Mais j'abuse de vos moments; permettez moi, messieurs, de vous renouveler mes remercimens, et d'étendre vers vous une main sincère, offrant à la bienveillante Providence qui tient entre ses mains la destinée des hommes et des peuples, mes prières les plus ferventes pour la prospérité et la grandeur de cette république, et pour le bien-être et le bonheur de vous tous.»

EUROPE.

Nos journaux européens apportés par l'*Asia* nous sont parvenus samedi. Les dernières dates de Paris par cet arrivage sont du 14 juillet et de Liverpool du 16.

La question d'Orient continue à préoccuper l'attention en Europe, mais les lenteurs du czar jointes aux hésitations de l'Angleterre inspirent une nouvelle confiance aux amis de la paix.

La dernière circulaire adressée par le comte de Nesselrode aux agens diplomatiques de la Russie a soulevé les critiques les plus sévères de la part des journaux anglais de toutes les nuances. Il y a unanimité dans la manière de juger les argumens de la chancellerie de Saint-Petersbourg; il n'y a de différence que dans la vivacité avec laquelle chaque journal exprime les sentimens que la lecture de cette pièce lui a inspirés. Comme d'ordinaire, c'est le *Times* qui est le plus modéré, quoiqu'au fond il soit parfaitement d'accord sur la question des principes avec ses confrères; mais il y a loin du ton sur lequel il discute à celui du *Morning Advertiser* et du *Standard*, qui vont jusqu'aux injures personnelles contre l'empereur Nicolas. En définitive, nous n'avons jamais vu les journaux être aussi ardens dans cette question qu'ils le sont en ce moment.

On lit dans le *Times* :

«Le gouvernement russe a fait suivre sa dépêche-circulaire du 11 mai et son Manifeste du 26 juin à la nation russe d'une nouvelle communication à ses agens dans les cours étrangères, afin d'expliquer la position qu'il a prise. La première dépêche annonçait que l'intention de l'empereur était de recourir à des mesures coercitives si l'ultimatum qu'il avait adressé à la Porte n'était pas accepté, et ce document était évidemment destiné à préparer l'Europe à ces mesures. La circulaire qui vient d'être publiée déclare que les mesures coercitives annoncées auparavant ont été prises, que l'occupation des principautés est décidée, que les puissances maritimes ont répondu à la première déclaration par ce qu'il plaît à la Russie d'appeler une démonstration menaçante, et que dans des circonstances pareilles il est moins possible que jamais au gouvernement russe de modifier ses premières résolutions. Sous ce rapport, le ton [illegible]

[illegible]

On lit dans le *Daily News* du 12 juillet :

[illegible]

«La fin de la Note de M. de Nesselrode est une protestation éloquente du désir qu'a l'empereur Nicolas de conserver l'empire turc. La sincérité et la sagesse du gouvernement russe auraient été plus apparentes s'il s'était dispensé d'une telle déclaration, car si ces protestations étaient sincères, elles se trouveraient démenties par toute la conduite du cabinet de Saint Petersbourg, qui est contraire à ce qu'il représente comme ses vues et ses vrais intérêts, [illegible]

Le Globe du 12 juillet apprécie dans les termes les plus sévères la dernière circulaire du comte de Nesselrode. A ses yeux, elle offense gratuitement la France et l'Angleterre, et insulte encore davantage au bon sens des personnes que l'on croit capables d'être influencées par ses absurdes sophismes.

«Il est clair, dit-il, que les subtilités du comte de Nesselrode, comme toutes les subtilités, sont sujettes à des commentaires fort opposés. En pareil cas, le résultat dépend des conclusions pratiques que les parties intéressées jugent à propos de tirer. Le véritable intérêt de la Turquie et de l'Europe en général veut, si une solution pacifique de l'affaire est possible, que cette solution arrive sans retard. Si la Russie se figure que sa politique [illegible] son compte dans la temporisation, elle verra sans doute que, dans l'humeur où est actuellement l'Europe, elle compte [illegible] et sans ses hôtes.»

On lit dans le *Morning Post* du 12 juillet :

«La circulaire que le comte de Nesselrode a adressée aux agens diplomatiques de la Russie dépasse en mépris du droit et de la justice même les autres documens officiels publiés par le gouvernement russe. La Russie refuse de reconnaître le droit public européen et pose formellement [illegible]

de nouveaux principes accompagnés d'un code aussi nouveau qu'opposé à toutes les idées reçues en matière d'obligations internationales. Elle commence par affirmer le droit qu'aurait une nation de réclamer d'une autre nation complètement indépendante l'intégrité de la cession de la moitié de ses droits de souveraineté. En vertu de ce principe inoui jusqu'ici, la Russie a réclamé le protectorat et la juridiction civile sur onze millions de chrétiens, sujets de la Porte.

«Ses demandes étant repoussées, la Russie affirme qu'une nation, après avoir formé une demande semblable à la sienne et avoir éprouvé un refus, a le droit d'entrer sur le territoire de l'Etat qui lui a résisté, pour le contraindre par l'occupation de grandes et riches provinces. En exécution de ce principe, elle envahit et occupe la Moldavie et la Valachie.

«Comme elle respecte aussi peu la raison que le droit, la Russie va plus loin et soutient qu'une nation qui envahit les armes à la main les domaines d'un souverain voisin afin de lui extorquer des concessions incompatibles avec son indépendance et l'intégrité de son Etat, ne fait pas la guerre à ce souverain, et en conséquence, laissant là Vattel et toutes les définitions connues de la guerre, elle proclame que son occupation des provinces danubiennes est un acte pacifique et de bon voisinage.

«Ces principes nouveaux si singulièrement énoncés sont déjà bien étranges; mais la dernière circulaire du comte de Nesselrode atteste une invention bien plus étonnante. Voici ses termes : «La position qu'ont prise les deux puissances dans les eaux et ports de son empire (du Sultan), ou vue même de sa capitale, ne pouvant être envisagée par nous dans les circonstances actuelles que comme une occupation maritime, nous donne en outre une raison de rétablir l'équilibre des situations réciproques moyennant une prise de possession militaire.»

«N'insistons pas sur ce point que la baie de Besika est à 150 milles de Constantinople, et que par conséquent les yeux ou les lunettes de M. de Nesselrode doivent avoir une singulière puissance pour qu'il voie les flottes de Constantinople. Mais nous ne pouvons passer sous silence cette étrange assertion, que la présence des flottes d'Angleterre et de France à Besika est une occupation maritime de Constantinople qui donne à la Russie le droit d'occuper militairement d'autres parties de l'empire turc.

«Certes les vaisseaux de toutes les nations ont le droit d'aller et de venir tant qu'il leur plait dans l'Archipel, et quoique la présence de deux flottes puissantes à Besika soit une démonstration, elle ne dépasse pas la portée de la présence d'un corps d'armée russe sur la rive russe du Pruth, ou la réunion d'une flotte russe à Sébastopol, deux actes qu'on ne peut en rien assimiler à l'occupation par mer ou par terre d'un Etat voisin, à moins d'exagérer énormément les faits et de mentir à la vérité.

«Quoi qu'il en soit, le comte de Nesselrode avoue de la manière la plus claire l'occupation, son but et sa durée probable. Il dit que la Russie occupera les principautés danubiennes jusqu'au moment où la Turquie nous aura accordé la satisfaction qui nous est due, et qu'en même temps viendra à cesser la pression qu'exercent sur nous l'attitude des deux puissances maritimes; alors nos troupes rentreront à l'instant même dans les limites de la Russie.»

«Ainsi le czar nous signifie sa loi. Il ne quittera pas le territoire turc jusqu'à ce que non seulement la Turquie lui ait accordé tout ce qu'il demande, mais jusqu'à ce que les amiraux Dundas et Hamelin, abaissant les pavillons de l'Angleterre et de la France, quittent les eaux neutres de la mer Egée et reconnaissent qu'ils n'ont le droit de les parcourir que sous le bon plaisir de l'autocrate.

«Telles sont les dernières lois que nous signifie la Russie. La présence des deux flottes dans une mer neutre est une occupation de l'empire turc, et la Russie a le droit de dépouiller notre allié si nos vaisseaux osent naviguer dans des eaux neutres qui n'appartiennent à personne, mais sur lesquelles le haut et bon plaisir de la Russie est que les pavillons des deux grandes puissances maritimes cessent de flotter.

«Nous avons vu la fausseté des assertions russes, nous avons vu son fanatisme dans ses appels au Tout Puissant, nous la voyons maintenant s'attaquer à notre honneur et insulter notre pavillon. L'Angleterre aime beaucoup la paix mais elle est prête à la guerre, et qu'il en soit de la guerre ou de la paix, sa résolution est de faire respecter la foi des traités, d'assurer l'honneur et le salut de la Turquie et de maintenir l'autorité de droit des gens.»

[illegible]

La flotte turque, composée d'une quinzaine de navires, est mouillée à l'issue du Bosphore, non loin de Térapia, et elle est postée de manière à commander l'entrée du canal de Constantinople par la mer Noire. Ce sont de gros bâtimens dont les batteries ne sont rien moins que méprisables, et seront, au besoin, très bien servis. Quant à la flotte russe de la mer Noire, nous avons donné sur sa force et sa composition des renseignemens suffisans. Elle est commandée, depuis longtemps, par l'amiral Lazaroff, vieux et bon marin qui a servi dans la marine britannique, et qui tirera des bâtimens placés sous ses ordres tout le parti possible.

En France les journaux semi-officiels dénoncent avec une grande véhémence les projets du czar. Dans tous le documens officiels qui émanent de la chancellerie impériale de Pétersbourg, dit le *Constitutionnel*, de même que dans le manifeste du czar à ses peuples, on retrouve cette pensée que la Russie remplit une mission sainte, accomplit un devoir sacré, en intervenant entre le Sultan et ceux de ses sujets qui appartiennent à la communion grecque. D'après le langage que tient l'empereur Nicolas, d'après celui de son ministre des affaires étrangères, si la maison de Romanoff veut faire de la Turquie une nation vassale de la Russie, qui tremble devant la volonté des czars et qui obéisse à leur voix, ce n'est pas dans un but d'ambition ni d'agrandissement. Le successeur de Pierre Ier et de Catherine II ne songe nullement à des intérêts terrestres et mondains, dans la lutte qu'il entreprend aujourd'hui contre l'héritier des Sultans. Il ne vise ni à étendre son influence politique en Orient, ni à fonder tout à la fois la domination commerciale de son vaste empire sur la Baltique et dans la Méditerranée, dans le Bosphore et sur le Danube. Il n'est animé que de sentimens religieux, et, s'il marche en avant ce n'est que pour la défense de la foi qu'il qualifie d'orthodoxe, bien qu'il n'y ait de vraiment orthodoxe que la foi catholique, apostolique et romaine. Ainsi parle le czar, qui semble prêcher à ses peuples une croisade contre les infidèles de la Turquie et appeler la nation russe à la délivrance des Grecs persécutés et opprimés dans leur religion par le Sultan.

Le *Constitutionnel* continue en ces termes :

Mais, pour croire à la réalité des motifs que l'empereur Nicolas donne à sa conduite, pour croire à la sincérité des sentimens qu'il exprime, il faudrait au moins que des faits avérés vinssent confirmer ses paroles. Il faudrait qu'on pût croire aux dangers que court la foi qu'il appelle orthodoxe, il faudrait qu'il y eût des persécuteurs et des persécutés, il faudrait qu'il y eût des bourreaux et des victimes, et il faudrait surtout que les Grecs, martyrs de leur fidélité au culte de leurs pères, tendissent vers le czar des mains suppliantes. Car, enfin, il ne s'est jamais vu qu'on protégeât des peuples qui ne demandent pas à être protégés, et qu'on vînt au secours de ceux qui ne réclament l'appui de personne.

De bonne foi, où sont donc ces Grecs de Turquie que le Sultan persécute dans leur foi, opprime dans leur religion? Où sont donc les victimes, où sont donc les martyrs qui appellent au secours? Quelles protestations les Grecs auraient-ils adressées au monde contre le Souverain qui les gouverne? quel appel ont-ils fait à l'épée [illegible] contre la tyrannie des Sultans? S'ils ne demandent rien, s'ils ne se plaignent pas, s'ils redoutent, au contraire, l'intervention du cabinet de Saint Pétersbourg dans leurs affaires religieuses et civiles, de quel droit l'empereur Nicolas voudrait-il les protéger malgré eux? On [illegible]

accorde, on n'impose pas sa protection. La protection qu'on impose n'est pas de la protection, c'est de l'oppression.

C'est en effet le caractère qu'aurait le protectorat officiel, le protectorat de droit des Grecs, tel que la Russie le réclame, s'il était accepté par la Turquie, car ce protectorat, non seulement les Grecs ne le sollicitent pas, ne le désirent pas, mais même ils le redoutent et le repoussent. C'est ce qui résulte des termes mêmes de l'adresse suivante, qui a été remise à la Sublime Porte au nom du patriarche, des métropolitains, des archevêques, des évêques, des notables et des chefs de la nation grecque, dès le mois de juin dernier.

CALIFORNIE.

Arrivée du Prometheus.

Le steamer Prometheus est arrivé hier dans notre port, venant de Nicaragua, avec des dates de la Californie jusqu'au 16 juillet.

La convention whig réunie à Sacramento a nommé les candidats suivans : gouverneur, William Waln; lieutenant gouverneur, Henry Eno; juge de la Cour Suprême, Tod Robinson; avocat général, David K. Newell; contrôleur, Gilbert E. Winters; trésorier, Samuel Knight; arpenteur général Selim E. Woodworth; surintendant de l'instruction publique, Sherman Day.

Le 4 juillet a été célébré avec enthousiasme dans la Californie; à San Francisco un enfant ayant jeté étourdiment un paquet de pétards allumés dans une caisse qui en renfermait une grande quantité, le feu a été mis à la maison et les flammes ont dévoré plusieurs édifices. La perte est évaluée à $30,000.

Les récoltes s'annoncent bien dans toutes les parties de l'Etat.

L'excessive chaleur empêche de travailler aux mines avec autant d'activité que par le passé. Cependant on n'observe pas encore de diminution dans les envois de métaux précieux.

Le différend entre les Etats-Unis et le Mexique au sujet de la vallée de Mesilla a éveillé l'attention des Californiens. Ils se disposent, dans le cas où les relations amicales seraient rompues entre les deux républiques, de passer en Sonora pour s'y établir et y exploiter les mines. Voilà une province que le Mexique perdra bien certainement s'il s'avise de chercher noise aux Etats-Unis.

La dette capitalisée de San Francisco est de $1,517,656—90.

Un magnifique service en argent a été offert à M. Beverly C. Saunders, ex-collecteur du port, par les marchands de San Francisco.

Les ouvriers se sont mis en grève en Californie : les manœuvres demandent cinq piastres par jour et les charpentiers huit.

French Corral, petite ville minière du comté de Yuba, a été presque entièrement détruite par un incendie dans la nuit du 6 juillet. Une autre petite ville, Ophir, située dans le comté de Placer, a été également, vers la même époque, réduite en cendres : il n'est resté debout que quatre ou cinq maisons.

Lola Montez—la trop célèbre Lola—a épousé à San Francisco le 1er de juillet, un homme nommé Patrick Purdy Hull. Le mariage a été célébré en présence des principaux citoyens de la ville. Lola quelques jours avant d'accepter un nouvel époux avait eu encore maille à partir avec le public de Sacramento. S'étant crue offensée par ce dernier, Lola avait sans façon foulé aux pieds les bouquets de ses admirateurs. Le public était furieux et se disposait à la siffler à la représentation suivante. Or voici comment, au dire d'un journal, les choses s'y passèrent.

Hier soir, salle comble; chacun voulait savoir ce qu'il adviendrait des excentricités de la veille.

L'orchestre joue l'ouverture...... Rien de mieux.

Le directeur, M. King, arrive encore au bord de la rampe, et demande à ce qu'on entende les explications de Lola!

Accordé! par acclamation!...

Elle arrive, est parfaitement accueillie, et s'exprime à peu près en ces termes :

«Mesdames et Messieurs,

«Je suis enchantée de votre accueil, et désire vous expliquer, en peu de mots, le malentendu d'hier soir.

«J'ai toujours eu à me louer des Américains. L'accueil flatteur dont partout ils ont bien voulu m'honorer, et je leur en garde une profonde reconnaissance.

«Hier soir, je venais devant vous avec la même confiance, avec le désir de vous plaire comme par le passé, lorsque deux ou trois malappris m'ont grossièrement insultée, par leurs interruptions et leurs rires déplacés.

«J'ai peut-être été peu susceptible qu'il ne convient à un artiste, mais j'étais préoccupée de l'acharnement que mettent à me poursuivre en ce moment certains ennemis politiques.

«Je sais qu'aucun Américain n'est capable d'insulter gratuitement une femme, vous avez des sentiments trop chevaleresques, trop courtois pour oublier ces manières *respectueuses* dont en Amérique, plus que partout ailleurs, on entoure la femme.

«Mais, un mot, à propos de ce bouquet que j'ai foulé aux pieds dans la danse de la Tarentule.

«Vous savez qu'une araignée court sur le sol, qu'il est difficile de s'en procurer une, et voyant sur la scène le bouquet envoyé par quelques amis dans le feu de la pantomime, je l'ai foulé aux pieds, comme si c'eût été l'araignée elle-même.»

Tout en narrant ainsi, cette étrange Lola se livre sur ses petits pieds, renouvelle la scène en question, et fixe hardiment le public qui se met à l'applaudir!

Douze immigrans venus par la voie de terre sont arrivés à Sacramento le 4 juillet : ce sont les premiers de cette année.

De riches mines d'or ont été découvertes sur le San Joaquin.

Clark, l'auteur d'un meurtre horrible à Calaveras, a été pendu par les citoyens après avoir été jugé sommairement.

Les steamers *J. L. Stephens* et *Brother Jonathan* sont partis de San Francisco, le 16 juillet, avec $2,000,000 en espèces.

On construit en ce moment à San Francisco soixante-quinze maisons en briques et en pierres. Elles seront toutes à l'épreuve du feu; elles coûtent chacun de quinze à vingt-cinq mille piastres et donneront un loyer annuel d'environ dix mille piastres. De notables améliorations ont eu lieu dans toutes les parties de la ville.

ILES SANDWICH.

Nous recevons par la voie de San Francisco des avis des Honolulu jusqu'au 15 juin. La petite vérole y fait de grands ravages.

La corvette russe *Olivoutza* était mouillée à Honolulu.

Trois habitations sucrières ont été établies dans les îles; elles ont donné ensemble un revenu de $100,000 l'an dernier. Des relations commerciales importantes s'établissent entre les côtes du Pacifique et la Chine, et l'Australie, d'où il résulte que les Iles Sandwich et les îles de la Société prennent chaque jour de l'importance et voient grandir leur prospérité. Il y a quelques jours, dit un journal de San Francisco, nous parlions du *New Orleans*, steamer en destination de l'Australie, frété par une maison américaine de San Francisco. Ce steamer est arrivé à Tahiti peu de temps après le *Monumental City*, et nous apprenons que le mouvement maritime dans les ports principaux de ces deux stations, isolées au milieu du Pacifique, s'accroît tous les jours, ainsi que la prospérité intérieure de ces îles, que l'industrie travaille et remue déjà de mille manières. Encore quelques années, et ces Cyclades du Grand Océan compteront de belles et riches cités, et une population nombreuse et éclairée; leurs rivages si tranquilles entendront chaque jour les mugissemens monotones de la vapeur, que Dieu a chargée de civiliser le monde, en rapprochant les peuples, en réduisant les barrières qui les séparent depuis si longtemps.

CHINE.

Les avis de Chine reçus par la voie de la Californie nous apprennent que le steamer anglais *Hermes* a remonté le fleuve Yang-Tsee Kiang jusqu'à Nankin. Les rebelles ont à plusieurs reprises fait feu sur le navire, pensant qu'il était monté par des ennemis. La plupart des insurgés professent la foi chrétienne.

☞ Guérissez un rhume au plus tôt. Ce serait une négligence criminelle de permettre au mal de faire des progrès, lorsqu'il est si facile de se procurer le CHERRY PECTORAL DE AYER.

AFFAIRES D'AUTOMNE.

Les jeunes gens qui désirent être prêts pour la reprise des affaires en automne prochain, peuvent être qualifiés à l'Académie de Dolbear, No 106, rue du Canal.

Voir l'avis.

M. DANIEL E. SICKLES a été nommé par le président secrétaire de légation à Londres.

CONSUL.—Le président des Etats Unis a reconnu officiellement M. HUBERT MEUGENS comme consul de Belgique à la Nouvelle Orléans.

RIO GRANDE.—Le steamer *Yacht* est arrivé hier dans notre port avec des dates de Brazos Santiago jusqu'au 4 du courant. La goëlette *Rosalie*, partie de la Nouvelle Orléans pour Brazos, a été assaillie par un coup de vent au moment où elle cherchait à franchir la barre, et a été jetée à la côte.

(*Communiqué.*)

SALUBRITE PUBLIQUE.

A tous les Citoyens.

A une réunion nombreuse, la résolution suivante a été adoptée :

Comme la vie d'une immense quantité de résidans est en danger, nous prions tous les hommes de cœur de se réunir dans leurs quartiers respectifs pour rédiger une pétition qui sera adressée au maire, dans laquelle pétition, ce magistrat sera invité à requérir de la compagnie de Water Works de fournir de l'eau en assez grande abondance pour que les rigoles puissent être parfaitement nettoyées. Il sera de plus invité à fournir du chlore pour désinfecter les rues et les cours. La demande que nous faisons est tellement raisonnable que ces sortes de pétitions tomberont en masse sur le bureau du maire.

Les membres du Comité.

8août PEYROUX, L. DAUGRET.

MM. les Editeurs.

Veuillez annoncer que M. LAFAYETTE GUYOL est candidat à la place de COLLECTEUR des TAXES d'ETAT pour le deuxième district, sujet à la décision de la convention whig.

JOHN S. BARON,
Greffier actuel de la Cinquième Cour de District
EST CANDIDAT
Comme Greffier de cette Cour.
☞ L'élection aura lieu le 7 novembre 1853.

CHRONIQUE LOCALE.

Le nombre total d'inhumations dans les différens cimetières de la ville pendant les vingt quatre heures se terminant samedi, à 6 heures du matin, a été de 238 dont 205 de fièvre jaune.

Voici le nombre d'inhumations dans tous les cimetières de la ville, pendant les vingt quatre heures se terminant dimanche, 7 du courant, à 6 heures du matin :

	Fièvre jaune	Autres maladies	Total
Cimet. Américain, rue Girod	3	2	5
Cypress Grove (côt. de la Mét.)	4	1	5
Cimet. Potter's field,	12	6	18
Odd Fellows Rest,	1	0	1
Hôpital de Charité,	41	2	43
Cimetière des Hébreux,	0	0	0
Do. de St-Patrick,	24	5	29
Lafayette, No 1, (4e district)	59	8	67
St-Vincent de Paul, 3e dist.,	18	13	31
Cimet. Catholique, No 1	1	0	1
Do. do. No 2	3	2	5
Total,	161	40	201

Inhumations pendant la semaine se terminant le 6 du courant au matin.

				Fièvre jaune.	Total.
24 h. se terminant le 31 juil à 6 h. A M				137	150
"	"	1er août	"	119	142
"	"	2	"	128	135
"	"	3	"	129	140
"	"	4	"	158	166
"	"	5	"	139	159
"	"	6	"	209	238
				1104	1134

Hopital de Charité.—Officiel.

Rapport pour les 24 heures se terminant vendredi à 6 du courant, à minuit :

Admissions 99, Sorties, 30, Décès, 53 dont 50 de fièvre jaune.

Rapport de l'Hôpital de Charité pour les vingt quatre heures se terminant samedi 6 courant à minuit :

Admissions, 91
Renvoyés guéris, 30
Morts, 46 dont 42 de fièvre jaune.

Rapport pour la semaine—De samedi, 30 juillet, à 6 heures du soir, à samedi, 6 août, à 6 heures du soir :

Admissions, 549; sorties, 277, dont 198 de fièvre jaune; Décès, 313, dont 297 de fièvre jaune.

SUICIDE.—Un Français nommé M. Prevost, demeurant au deuxième étage d'une maison de la rue Chartres, près de l'encoignure Bienville, s'est suicidé hier dans l'après-midi en se tirant deux coups de pistolet dans la bouche, à un intervalle de plusieurs secondes, et en plongeant ensuite un couteau dans la poitrine. Malgré ces épouvantables blessures, M. Prevost vivait encore hier soir, mais on n'entretenait pas le moindre espoir de le sauver. On dit que cet infortuné s'est suicidé sous les yeux de sa femme, couchée avec la fièvre, lorsque les cris de celle-ci eurent amené du secours, il n'a pas exprimé le moindre regret de quitter la vie. M. Prevost était un homme d'environ cinquante ans, ancien officier de l'Empire, et qui, dit-on, avait déposé l'épée pour les pinceaux. Venu en Amérique avec M. Cabet, comme fondateur de la nouvelle colonie icarienne, il paraît qu'il s'était tout dernièrement dégoûté du séjour de Nauvoo et qu'il avait abandonné pour toujours la colonie. Il résidait à la Nouvelle Orléans depuis environ trois semaines.

COUPS DE POIGNARD.—Hier, entre une et deux heures du matin, une rixe a eu lieu dans le café de l'encoignure Cirque et Commune. John Roach, le garçon de buvette, a reçu des blessures dont on croit qu'il mourra. Nous apprenons que deux individus s'étaient pris de querelle dans le café et allaient en venir aux mains; Roach intervint pour les empêcher de se battre. C'est alors que le nommé Thomas Murray s'élança sur lui et lui porta plusieurs coups de poignard. Murray et Thomas Farrell, qui sont accusés de complicité, ont été arrêtés et conduits en prison. Roach faisait autrefois partie de la police du premier district.

INCENDIE.—Samedi matin, de bonne heure le feu a éclaté dans un magasin de fruits à l'encoignure Camp et Julia. Sept ou huit petites maisons en briques ont été détruites. Les propriétés appartenaient à M. Howell.

ARRESTATION.—Le chef de la police a arrêté samedi soir, au bureau de poste, le nommé Judson Harly du Ring, qui a trompé dans l'accusé de Anne McElroy, jeune servante irlandaise dont la mort remonte [illegible] à quelque temps, une vive sensation à New-York.

ENQUETES.—Le coroner a tenu, samedi, une enquête sur le corps d'un nommé Frederic Mosser, trouvé mort sur le trottoir de la rue Villeré, entre Conti et Bienville. Verdict : mort de la fièvre jaune. Le défunt était Allemand et était âgé de 31 ans.

[illegible]

NOUVELLES DIVERSES.

Paris, 14 juillet.

—Une dépêche télégraphique de Brest, sous la date du 12 juillet, annonce que le ministre de la marine a assisté, le 11, à un grand banquet qui lui a été donné par la ville de Brest. La province en discours qui a été accueilli [illegible] répétés par les cris de *Vive l'Empereur!*

A la sortie du banquet, une foule considérable se pressait sur le passage du ministre et les cris de *Vive l'Empereur!* l'ont suivi jusqu'à l'hôtel de la préfecture.

Le 12 au matin, le ministre a reçu en son hôtel tous les directeurs, et à 8 heures il a assisté avec la chambre de commerce de Brest. Il est rendu ensuite aux forges de la Villeneuve.

Son Excellence devait s'embarquer le soir pour Lorient.

—Une autre dépêche télégraphique annonce que le ministre de la marine et des colonies a débarqué à Lorient, le 13, à huit heures du matin, venant de Brest.

Le ministre, après avoir été salué par tous les bâtimens de la rade, est arrivé à la préfecture maritime, au milieu d'une double haie de troupes et d'une population immense qui a fait retentir sur son passage le cri de Vive l'Empereur!

S. E. a reçu immédiatement à la préfecture toutes les autorités maritimes, civiles et militaires, ainsi que plusieurs députations venues de divers points du département dans le but de lui présenter leurs sentimens de dévouement et de reconnaissance pour l'auguste personne de l'Empereur. Après cette réception le ministre a passé les troupes en revue, au milieu du plus vif enthousiasme.

—M. le capitaine de vaisseau Bouet Willaumez est tiendra partir de Paris pour Toulon. Il est nommé chef d'état major de l'escadre française dans le Levant.

—Les pèlerinages redeviennent à la mode. Du 10 au 24 juillet, on exposera dans l'église d'Aix la Chapelle de nombreuses reliques, telles que la chemise de la Vierge, le maillot de l'enfant Jésus, le linge de Saint Jean Baptiste, les langes de Bethléem, l'éponge de la Passion, le bras droit de saint Siméon, etc. Des trains de dévotion vont être organisés, non seulement pour Aix la Chapelle, mais encore pour Jérusalem. Une compagnie, moyennant 1,000 francs, se charge de transporter des pèlerins de tous les points de la France en Palestine, soixante-cinq jours pour suffire pour accomplir commodément ce voyage qui coûtait à nos pères tant de fatigues et de dangers. Les bourdon et les coquilles seront fournis par l'entreprise [illegible] les pèlerins à forfait!

—Le bruit court à Vienne, au dire de la *Gazette de Voss*, que le prince Eugène Mamilianowitch, second fils du duc de Leuchtenberg, sera proposé comme successeur au trône de la Grèce.

—L'empereur d'Autriche vient d'ordonner que les deux ci-devant évêques Lonowics et Rudnyanski, connus pour leur participation à la révolution hongroise, fussent mis en liberté.

—On lit dans le *Times* du 12 juillet :

«Depuis quelque temps, des disputes religieuses s'élevaient fréquemment entre les Italiens et les Irlandais qui fréquentaient la chapelle catholique de Baldwin's Gardens. Les disputes avaient souvent dégénéré en troubles sérieux et avaient alarmé les pacifiques habitans du quartier. L'animosité est venue à ce point qu'un des prêtres qui avait hautement désapprouvé la conduite des Italiens a été blessé grièvement dans une des cours qui conduisent à Gray's inn lane. L'assassin s'est enfui par la chapelle, et la vie du malheureux prêtre est restée quelque temps en danger.

«Hier soir un grand nombre d'Italiens, qui ont une chapelle à Baldwin's Gardens, se réunirent, et plaisantèrent et injurièrent les Irlandais qui venaient assister au service; un conflit terrible s'ensuivit : les Irlandais s'armèrent de pokers et de bâtons, et assaillirent les Italiens, qui, armés de grands couteaux-poignards, se frappaient tous ceux qui s'approchaient d'eux. Plusieurs personnes ont été dangereusement blessées et ont eu des membres fracturés. Le Père Gilligan et d'autres prêtres qui ont essayé d'apaiser le tumulte ont été frappés et se sont retirés la figure ensanglantée. Le Père Gilligan a reçu, dit-on, un coup de poignard. Cependant des escouades de constables sont accourues, mais elles n'ont d'abord pas suffi; les Italiens ayant essayé de mettre le feu à l'école, plusieurs centaines de constables se sont réunis, et, leur bâton à la main, ont chargé les perturbateurs. Un grand nombre de ceux-ci ont été arrêtés mais la tranquillité n'a été rétablie qu'à minuit. Des constables ont passé la nuit pour empêcher l'émeute de se renouveler.»

—M. Rostan raconte, d'après Sinclair, le fait suivant qui prouve que le temps à consumer est repos du sommeil, c'est la nuit et non le jour. Deux colonels, désireux de savoir si, pendant les chaleurs excessives de l'été, leur hommes se livreraient avec moins d'inconvéniens à une marche prolongée le jour que la nuit, obtinrent de leur général l'autorisation de faire cette expérience qui offre un certain intérêt au point de vue militaire. La distance à parcourir était de deux cents lieues. L'escadron qui marchait le jour et faisait halte la nuit, arriva à sa destination sans que la santé des cavaliers et des chevaux se soit ressentie le moins du monde, tandis que l'escadron qui avait fait de la nuit le jour, avait perdu plusieurs hommes et la plus grande partie de ses chevaux.

—Une lettre écrite du fond de la Sibérie, annonce que la navigation aérienne vient de recevoir dans ces régions une curieuse application. Il ne s'agit pas, comme on le verra, de la direction des aérostats, mais d'un ordre plus utile pratique.

L'énorme quantité d'eau produite par la fonte des neiges, dit le correspondant, occasionne à l'époque du printemps des inondations considérables par le débordement des rivières qui prennent leur source dans l'Oural et qui interceptent les communications entre les nombreuses usines de la Sibérie. Il s'agissait de maintenir pendant le dégel la communication entre deux grandes usines situées dans l'Oural même, distantes l'une de l'autre de trois verstes et demie et séparées par une petite rivière qui, à cette époque, grossit et déborde au point qu'elle forme un fleuve torrentiel de près d'une verste de largeur : toute communication était interrompue pendant plusieurs semaines et les travaux suspendus.

Voici maintenant à quel moyen on eut recours pour parer à cet inconvénient grave et pour permettre aux employés de ces usines de correspondre entre eux, et de se rendre même de leur personne, pendant la saison des grosses eaux, du Verkné-Maissk à Nijné-Maissk. Au-dessus de chacune des deux usines, et à une hauteur de 100 sagènes (environ 200 mètres) plane un grand ballon stationnaire, retenu par [illegible]. Chacun de ces deux ballons porte un câble qui descend de son point d'attache vers l'usine [illegible], où il est attaché à des charpentes [illegible] construits. Entre ces deux points d'attache, le câble est encore supporté par trois ballons intermédiaires.

Sur le câble principal court une poulie à laquelle est suspendue une nacelle légère en tôle, dans laquelle deux ou trois personnes peuvent se placer très commodément. La poulie elle-même est commandée par deux cordes attachées aux deux points opposés et qui permettent d'attirer la nacelle vers l'une ou l'autre usine. Celle des cordes qui est destinée à rappeler la poulie descendue sur le câble et tout le véhicule a été décroché, passe sur une petite poulie attachée elle même à la partie inférieure du ballon, de sorte que ces deux cordes, et par suite la poulie à laquelle elles sont fixées, reçoivent le mouvement de la terre ferme.

La poulie principale porte en outre de monture moyen duquel on monte avec facilité le nacelle dans laquelle les voyageurs ont pris place, et ce sont les voyageurs eux-mêmes qui fixent les cordes des moufles en arrivant à la hauteur de la poulie. La nacelle est munie d'un parachute qui se déploierait en cas d'accident.

Toute la manœuvre se fait à bras d'homme, et l'invention a donné jusqu'à présent les meilleurs résultats. Les ballons sont gonflés avec le gaz hydrogène carboné que l'on obtient de la tourbe, très abondante dans ce pays.

☞ Pourquoi s'imaginer que le Liniment est incurable, tandis qu'il y a parmi nous un remède infaillible que tout le monde peut se procurer. Le spécifique qui a obtenu jusqu'ici le succès le plus complet et le mieux acquis est le puissant [illegible] contre le mal et l'éruption de la peau et la purification du sang, est celui de MORRISON. Les propriétaires du remède reçoivent chaque jour, de toutes les parties des Etats Unis, de nouveaux témoignages de son efficacité.—Pour plus amples détails, nous référons les personnes qui souffrent du rhumatisme, à MM.

J. WRIGHT & Co.
No 151, rue de Chartres,

Seuls agents pour la vente de ce précieux remède.
6 août—1po

☞ La première pièce convaincante de l'efficacité des AMERS ALLEMANDS de Hoofland, préparés par le Dr C. M. Jackson, consiste dans le fait que jamais un remède n'a été aussi recherché, les propriétaires reçoivent des ordres de toutes les parties de l'Union. Bien qu'il y ait un grand nombre de médicamens qui l'ont présenté dignes du patronage public, nous ne pouvons, cependant, nous empêcher de déclarer que les témoignages d'un grand nombre de personnes distinguées établissent clairement qu'il n'y a pas de meilleur remède que les Amers de Hoofland pour la guérison des maladies de cette terrible maladie, la dyspepsie.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
8 août No 151, rue de Chartres

Une compagnons juste.

☞ Le Rév. William Roslett, ministre bien connu de l'Eglise Méthodiste et demeurant à Rapids, Ashbit, entre la célèbre vermifuge du Dr McLane et la forêt, la comparaison suivante : elle excite le rire, mais elle n'en est pas moins exacte :

"Un furet, lorsqu'on le place à côté d'un trou de rats, y pénètre, le parcourt en tous sens, s'empare de l'animal, le tue et le ramène à la lumière. Le VERMIFUGE AMERICAIN DU Dr McLANE fait disparaître les Vers, ou d'un des enfans, avant qu'il ait été prompt à que le furet détruit le rat. Ce remède assomme le petit animal dont nous venons de parler, l'extrudit [illegible] pas éteindre les vers, les chasse du système et l'enfant revient à la santé. C'est le même l'effet que produit le Vermifuge sur les enfans."

Un voisin de M. Roslett, M. John Briggs, le fait le même éloge : tous deux, ont employé ce célèbre remède et ont été témoins de son efficacité. Tous deux sont très au fait de l'usage, et ils seront du même avis. Le Vermifuge du Dr McLane est à vendre par

SCOVIL & MEAD,
111, rue de Chartres.

☞ Voici l'opinion du Dr L. D. Haney sur le CHERRY ANODIN EXPECTORANT de STABLER : "J'ai administré ce remède dans divers cas de bronchite et j'en ai obtenu les plus heureux résultats. Les effets [illegible] EXPECTORANT me font un devoir de le recommander avec la confiance la plus [illegible]. Voyez l'annonce publiée dans une autre colonne.

A vendre par J. WRIGHT & Co.
6 août—1m No 151, rue de Chartres.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS :
Samedi soir, 6 AOUT.

[illegible]

TABAC. Pas de transactions importantes.

SUCRE & MELASSE.—Les ventes ne comprennent que [illegible].

[illegible]

WHISKEY.—Cet article est rare, les transactions sont [illegible].

CHANDELLES.—Ventes 100 caisses de l'Etoile à 27 1/2 c.

FRET.—Le navire pour un chargement de tabac pour [illegible].

CHANGE.—Pas de changement.

[illegible]

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

[illegible]

Arrivés Samedi.

[illegible]

Arrivés Hier.

[illegible]

Memoranda.
Ports des Etats Unis.

[illegible]

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

[illegible]

Décédé hier matin, à l'âge de deux ans, Louis Anatole THIBAUD, fils de Thé. Thibaud et de dame Clémentine Laroque Turgeau. Ses restes ont été accompagnés hier soir par sa famille et de nombreux amis.

☞ Le navire ELIZABETH BRUCE, capitaine Brown, du Havre, est en déchargement en face de l'hôtel de la Monnaie. Les consignataires sont priés d'envoyer leurs permis sous cinq jours, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques.

CHS. GAVAROC,
8 août 20, rue Bienville.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nlle-Orléans, le 6 août 1853.

La Banque précédemment à la reprise de ses opérations jusqu'au 1er septembre prochain, pendant lundi le 15 courant, à la nomination de ses officiers.

Par ordre du Bureau. E. ROUSSEAU,
8 août—juil5 Caissier.

Ecriture et Tenue des Livres

De nouvelles classes seront ouvertes cette semaine à l'Académie de Dolbear, pour l'ECRITURE et la TENUE des LIVRES, No 106, rue du Canal.

N. B.—Les classes s'y tiennent tous les jours de 8 à 9 heures P. M. Les élèves peuvent assister aux classes le matin et le soir.

Les négociants s'adressent ici pour avoir des commis et des teneurs de livres.

RUFUS DOLBEAR,
8 août 106, rue du Canal.

DEUIL. DEUIL.
Maison F. Fryer & Co.
Rue de Chartres, 54, entre Bienville et Douane.

Nous avons l'honneur de rappeler aux dames que nous recevons de deuil et demi deuil, barèges, mousselines, jaconas, indiennes françaises, lingerie, cols et Schals, chapeaux d'alpaga etc. aux prix les plus modérés.

RECU un détail de $450 en date du 20 juillet 1853 et payable à P. Lefebre sur L. Aubert. La dite traite a été perdue [illegible], car le paiement en a été arrêté.

A. B. KAHAN.

ATTENDU de Bordeaux par le navire Thomas Wright
20 barriques vin rouge, à vendre par
ANT. GIRAUD,
8août 65, Vieille Levée.

Bordeaux—Bordeaux.

40 barriques vin rouge bon ordinaire, 10 do do pour famille.
200 caisses vin rouge, diverses qualités,
5 quarts [illegible],
5 caisses [illegible] d'Angers, à vendre par
ANT. GIRAUD, 65, Vieille Levée

Marseille—Marseille.

250 paniers huile véritable Plagniol,
250 caisses vermouth L. Noilly, garantie
[illegible]
A vendre par ANT. GIRAUD,
65, Vieille Levée

BOUTEILLES—25 paniers bouteilles à vin [illegible] à vendre par ANT. GIRAUD, 65, Vieille Levée.

A VENDRE au magasin par le soussigné
20 barriques vin rouge bon ordinaire,
[illegible]
E. LAMBERT,
8août 84, Magasins.

EAU DE VIE—100 quarts de pipe [illegible]
[illegible]
E. LAMBERT,
8août 84, rue des Magasins.

[illegible]

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
Transmises à l'Abeille.

Suite des Nouvelles par le Niagara.

New York, 5 août.

Voici quelques autres détails apportés par le steamer Niagara :

Angleterre.—On dit actuellement que lord Palmerston succédera au comte Clarendon, comme principal Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

Autriche et Suisse.—L'Autriche continue à maintenir rigoureusement le blocus de la Suisse.

Affaire du Colonel Costa. Le peuple de Smyrne se préoccupe beaucoup de l'affaire du colonel Costa, et les Autrichiens sont très irrités de la conduite du capitaine américain Ingraham au sujet du citoyen hongrois Costa. Celui-ci a été mis sous la charge du consul français jusqu'à ce que son affaire soit décidée. Les réfugiés hongrois qui se trouvent à Constantinople ont donné une démonstration en faveur d'Ingraham.

France.—La Conspiration à l'Opéra.—Ouverture des ports français.

La police a arrêté deux cents personnes impliquées dans la conspiration tramée contre la vie de l'Empereur Napoléon, à l'Opéra Comique.

Les ports de France ont été ouverts à l'importation du bétail et de grains venant des productions anglaises en Europe.

JARDIN TIVOLI
SUR LA PROMENADE CARONDELET.
Grand Concert Instrumental.
LUNDI, 8 AOUT 1853.

1e—Grande Ouverture par	Kalliwoda.
2e—La valse [illegible] par	Lanner.
3e—Quadrille à grand orchestre par	Brunet.
4e—Ouverture de Rienzi par	Wagner.
5e—La Lieblingsmarsch du Nord de l'Union par	Lumbye.
6—Grand Pot-Pourri, tiré d'Adélaïde	
Valse, par	Reiniger.

☞ Prix d'entrée, 25 cts.
Le concert commencera à 7 1/2 heures. 8août—1

PROMENADE SUR LE FLEUVE.

MOYENNANT DIX CENTS par personne, les familles auront le privilège de passer l'après-midi à bord du Ferry du Deuxième District, au bas de la Place Jackson. 8août—1f

COGNAC PELLEVOISIN—10 demi pipes fine pâle Cognac Pellevoisin, 40 quarts pipe do do à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
8août—1m 27, rue de la Vieille Levée.

CHAMPAGNE des marques de Fleur de Bouzy & Moët—100 paniers importés directement de maisons de Bouzy, Hug, Perrier, de Châlons sur Marne, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
3août—1m 27, rue de la Vieille Levée.

SARDINES à l'huile de la pêche de ce printemps—120 boîtes, 4000 demi boîtes et 1,500 quarts sardines à l'huile de la marque de Chatelain Joe à Nantes, de La Rochelle, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
3août—1m 27, rue de la Vieille Levée.

VINS de Bourgogne supérieurs—100 caisses—Nuits, Romanée, Chambertin, Meursault, Montrachet, Goutte d'Or.
50 demi-pièces do de bons vieux Cognac,
10 do do do do de vieux Madère,
5 do do do do Porto,
5 do do do do Xerès, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO,
3août—1m 27, rue de la Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPE—20,000 de Cuban extra bien véritables cigares Principe, de la marque très connue de "Jesus Sanz," venant d'être reçus de la Havane, et à vendre par
D. BORNIO Jn. 34, rue Gravier

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux :
30 barriques vin Chambertin,
44 do do St Estèphe,
230 caisses vin St Julien, à vendre par
FERRIS FRERES,
6août 247 & 249, rue Royale, Enc. Douane.

REÇU par le navire Elizabeth Bruce, venant de Bordeaux :
250 barriques vin rouge St Julien, Ordinaire.
600 caisses vin rouge Pauillac, à vendre par
FROC DE FUENTES & Co,
6août 28, Vieille Levée

[illegible]

A VENDRE.

[illegible]

CHAMPAGNE à Paris à vendre par P. CUBACHS
[illegible]

[illegible]

P. LONGIS & GRATIAA,
30, RUE DE LA DOUANE.

[illegible]

BOIS D'ACAJOU—Billes de choix [illegible]
J. V. DE CABANA
47, rue Bienville

RIZ—6 barriques et demi-barriques riz frais, en magasin du navire [illegible]
H. MEUGENS,
3, rue Commune

SUCRE—en pains, écrasé et en poudre, en débarquement du navire [illegible] de New York,
[illegible]
H. MEUGENS,
3, rue Commune

VIN DE PORTO—90 quarts reçus directement par le navire [illegible]
H. MEUGENS,
3, rue Commune

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux :
120 barriques vin rouge Pauillac 1851,
100 " " Cantenac 1851,
70 " " Sauterne 1851,
30 barriques et 12 barils vin blanc [illegible]
[illegible]
CHARLES GAVAROC,
3août 20 rue Bienville

EAU DE VIE FRANÇAISE, VINS, &c.—
[illegible]
WENDER & MAILLOT,
7juil 134 rue des Magasins

EN débarquement du navire Elizabeth Bruce, de Bordeaux :
20 barriques vin rouge St Julien 1851,
15 do do Pauillac, do
16 do do St Estèphe, 1851,
5 do do Margaux, do
5 do do vin blanc Sauterne,
10 quarts de pipe cognac marque J. Carle,
4 do do do Larrondo 1835
A vendre par P. LONGIS & GRATIAA
4août No 30, rue de la Douane

EAU DE VIE—[illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
1août 30, rue de la Douane

SARDINES—6 caisses de 100 quarts de boîtes de la marque Chatonnet Jne, [illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
1 août No 30, rue de la Douane

VIN DE PORTO ET DE XERES—50 quarts Burgundy Port à la Couronne, 10 de Xerès VP(3); 15 octaves de VP (0); 6 do do O (1), [illegible]
P. LONGIS & GRATIAA.
1août No 30, rue de la Douane

PORTO de M. [illegible]—Reçu par le navire Trenton, de Marseille : 170 quarts Porto doux à la Couronne, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA.
No 30, rue de la Douane

EN magasin et à vendre par les soussignés :
[illegible]
P. LONGIS & GRATIAA,
1août No 30 rue de la Douane

MADERE—200 quarts vin imitation Madère, en débarquement du navire Sea Lion, ayant droit de drawback et à vendre par
LONGIS & GRATIAA,
1août No 30, rue de la Douane

AVIS AUX MARCHANDS.

LES soussignés viennent de recevoir par le Empire City :
25 caisses [illegible]
[illegible] ALPACCA noir.
[illegible]
6 août G. DARBIEUR & FRERE,
20, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Président Fillmore, venant de Bordeaux—
[illegible]
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No 104.

[illegible]

ECRITURE ET TENUE DE LIVRES.

De nouvelles classes commenceront cette semaine à l'Académie de Dolbear, No 106, rue du Canal.

N. B. Des classes sont ouvertes pour les dames à 4 1/2 et 5 heures A. M. tous les lundis, mercredis et vendredis, de 4 à 5 heures P. M.; pour les messieurs de 9 à 11 heures A. M. et de 8 à 9 heures P. M.

☞ Le succès est garanti à tous, qu'ils aient 4 ans ou 60 ans. Les négociants s'adressent à M. Dolbear pour avoir des commis et des teneurs de livres.

RUFUS DOLBEAR,
8août No 106, rue du Canal.

Bureau des Commissaires de la dette consolidée de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

A UNE assemblée du Bureau des Commissaires tenue ce jour, il a été résolu que des propositions seront reçues, à ce Bureau, pendant trente jours, pour l'achat de la totalité ou d'une partie des coupons d'intérêt (No 5) échus le 1er janvier 1854 sur les bons de la Ville Consolidée, émis pour payer l'indemnité des anciennes municipalités de la ville, Première, Deuxième et Troisième Municipalités et de la ville de Lafayette, échus entre la présente date et la date du janvier prochain.

Par ordre, A. LAVET,
27juil—30f Secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Lundi, 1er août 1853.

A VIS est donné aux actionnaires de cette Banque, qu'un dividende de [illegible] de la Banque pour les six derniers mois, de cinq pour cent pour le capital versé, a été déclaré et sera payable à partir du mercredi 10 du courant.

Par ordre de la Direction,
1eraoût—1m RICHARD RELF, Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 28 juillet 1853.

UN dividende de cinq pour cent sur les profits des derniers six mois sera payé aux actionnaires de cette Banque, lundi les août prochain.

Par ordre du Bureau, R. M. DAVIS,
27juil—10f Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1853.

AVIS est donné que des livres de souscription pour le placement de 10,000 actions de cette Banque, en numéraire, (chaque action de $100) seront ouverts au bureau de la Banque, au coin des rues Royale et Douane, le lundi, 5 septembre prochain, sous la surveillance du Bureau des Directeurs, et des souscriptions pour le placement d'une partie ou de la totalité desdites actions, seront reçues pendant trente jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, à partir dudit 5 septembre jusqu'au samedi, octobre prochain.

Cette banque va transporter au local ci-dessus et reprendra ses opérations le 1er septembre prochain.

Par ordre de la Direction.
E. R. GUSSEAU,
3août—au 15 sept Caissier.

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau de la Compagnie du grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 20 juillet 1853.

CETTE compagnie offre à vendre cent trente bons de mille piastres chacun, donnés par l'Etat de la Louisiane en paiement des souscriptions de l'Etat au fonds capital de la compagnie. Les bons sont payables dans vingt ans, avec intérêt à raison de six pour cent par an, payable semi-annuellement.

S'adresser au bureau de la compagnie, à l'encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

Par ordre du Bureau.
BENJ. FLANDERS,
20 juillet—6 Secrétaire

Mairie de la Nlle-Orléans.
Le 30 juillet 1853.

EN vertu d'une résolution No 1240 du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 20 juillet 1853—Avis est par le présent donné que dans une période de trente jours à partir de la présente publication le Conseil Commun de la ville de la Nouvelle Orléans agira sur la demande de ouverture de la rue Dorbigny, entre les rues Esplanade et Kerlerec, sur le même alignement et la même largeur que celle qu'elle a entre la rue Esplanade et [illegible] l'acte du 3 avril 1832 pourvoyant à l'ouverture des rues, etc., et l'acte amendant ledit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A. D. CROSSMAN,
1août—1m Maire

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le 21 juillet 1853.

EN vertu d'une résolution du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 19 juillet 1853, avis est par le présent donné que, dans une période de trente jours à partir de la présente publication, le Conseil Commun de la ville [illegible]

Signé, A. D. CROSSMAN,
25juil—30f Maire

Avis aux Entrepreneurs.

DES propositions seront reçues [illegible] pour la construction de [illegible]

JOHN BUEHLER.

[illegible]

Collège St. Joseph Bardstown, Ky

[illegible]

Succession C. Lelièvre.

[illegible]

Société Militaire de l'Ouest,—Drennon Springs, Comté Henry, Kentucky.

[illegible]

FROST & Co,
Rue des Magasins, No 10. Nlle-Orléans.
OFFRENT EN VENTE
BOTTES,
CHAPEAUX
SOULIERS.

[illegible]

J. F. HART & Co., 79, Tchoupitoulas

[illegible]

30 CAISSES POMMES! Pommes! [illegible]
J. B. PREAU & CO,
31 & 33, rue Gravier

500 CAISSES VIN rouge [illegible]
J. B. PREAU & CO,
31 et 33, rue Gravier

LIVRES ESPAGNOLS.

C. GODIN, rue de Chartres, No 133, vient de recevoir un bel assortiment de Livres Espagnols [illegible].

A LOUER—UN ILET DE TERRE dans le Troisième District, [illegible]
E. A. R. SOULIE,
20 rue Bienville

G. LAVIE,
5, rue St Charles, entre Canal et Commune,

[illegible]

SUCRE Havane—[illegible]
R. CAHUZAC, 30, Vieille Levée

[illegible]

Compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nouvelle-Orléans.

AVIS—Il a été conclu, entre cette compagnie et la compagnie du chemin de fer du Pontchartrain de la Nlle Orléans, un arrangement par lequel les deux compagnies, en vertu des chartes accordées par les Etats de l'Alabama, du Mississipi et de la Louisiane, conviennent de construire un chemin de fer continu entre Mobile et la Nlle Orléans.

C. J. McRAE,
Président de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans.

JOHN EGERTON,
Président de la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain.

Avis est donné que des livres de souscription à $500,000 de fonds capital de la compagnie du chemin de fer de Mobile et de la Nlle Orléans, seront ouverts le 12 du courant, au bureau de MM. HUMPHRIES, WALSH & Co, de cette ville, et qu'on en réclame, au Mississipi et à la Louisiane, des souscriptions à toute somme plus forte de [illegible].

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

[illegible]

C. J. McRAE,
9 juil—1m Président

S. [illegible]—M. F. WAGGAMAN se retire [illegible] de la raison de P. SEAWELL & Co.
Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1853.
14 juillet—30 P. SEAWELL.

J. B. AVEQUIN,

Chimiste, analyste, essayeur sur tous métaux, sur toutes espèces minérales d'or tous les métaux qu'on peut extraire, et généralement sur tous les corps dont la nature connaîtra chimie.

[illegible]

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE,
No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.

CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, 120, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital

☞ Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres......$1 à 5 par jour,
Chambres pour les esclaves...........$2 " "
Salles pour les esclaves...........$1 " "

☞ Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à l'établissement.

☞ Les ordonnances des médecins sont exécutées avec soin. 1er juil

Sources de Sullam, comté de Choctaw, Alabama.

CHARLES CULLUM, ancien propriétaire du Mansion House à Mobile, [illegible]

[illegible]

CHARLES CULLUM
17 juin—5m

[illegible]

Maisons et Magasins à Louer

[illegible]

A vendre, pour cause de départ,
UNE PHARMACIE [illegible]

ARNOUX,
Encoignure des Aune et Chartres, No 14,
Maison Pontalba

[illegible]

URIAH A. POLLARD & CO,
76, rue du Canal.

REÇOIVENT par l'Empire City, un nouvel assortiment de gommes élastique [illegible]

[illegible]

URIAH A. POLLARD & CO,
27, rue du Canal, près de Chartres.

CHEMISES FRANÇAISES.
36, Rue de Chartres.

A VENDRE à très bas prix, pour clore une consignation :
100 douzaines CHEMISES françaises [illegible]
LAGAY & LECAND.

Demande de 20 à 25 esclaves, nègres et négresses, garantis et non garantis.

ON offrira les prix les plus avantageux aux propriétaires de jeunes esclaves [illegible]
J. B. DERREY,
Courtier.

Galerie Daguerréotype de M. MAGUIRE,

No 1, rue du Camp, encoignure Canal.

[illegible]

MAISON A LOUER A MANDEVILLE [illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Actuellement situé dans la paroisse St Jacques, au siège de l'ancien Collège Jefferson.

PRESIDENT : LOUIS DUFAU.

CONVAINCU [illegible]

[illegible]

Prix de la pension, par trimestre.......

☞ Pour de plus amples détails, s'adresser à MM. [illegible], Front Levée.

A VENDRE ou à louer—La magnifique bâtisse et les dépendances où était situé le collège de la Louisiane, rue Dauphine 313 et Hôpital 150.
3 août—3m

COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Rue Dauphine, 313.
Entre Ursulines et Hôpital

PAR un acte spécial passé à la *Législature* et prouvé par le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ce collège vient d'être incorporé [illegible]

[illegible]

Collège de Saint Xavier, Cincinnati

LE Rév. Père SAULTOLS, professeur au collège et la devant, est arrivé dernièrement à la Nouvelle Orléans et repartira pour Cincinnati vers le 25 du courant. [illegible]
A. HUCHET KERNION agent,
3août—1m No 47, rue Bienville

AVIS.

LES REÇUS DE TAXES sur les chemins de fer se seront arrêtés [illegible]
EDMOND FAUCHET.
3août—15 No 5, rue de la Douane

Vins, Sherry, Vins d'Oporto et de Madère.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.
DELCROIX importateur,
No. 106, rue de Chartres, entre Conti et St Louis,
A PPELLE l'attention des entrepreneurs, propriétaires, &c. sur
Le grand assortiment de
PAPIERS PEINTS,

[illegible]

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MERCREDI.—Août 1853.

[illegible]

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No. 166, entre St. Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Compagnie de la Pompe à incendie No 21.

LES Officiers et Membres de cette Compagnie sont priés d'assister à une séance [illegible]
Par ordre : ROBr. J. LILLY,
5 août Secrétaire.

Demande de 50 jeunes nègres.

On demande 50 jeunes nègres pour lesquels on donnera les prix les plus élevés, au comptant. [illegible]
J. T. HATCHER.
137, rue Gravier derrière l'Hôtel St Charles
☞ Les courtiers qui donneront des renseignements seront toujours une récompense [illegible]
9juil—6m

$250 de Récompense.

[illegible]
J. M. JOHNSTON & Co.

Ant. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 104,

INFORMENT le public qu'ils continuent à vendre [illegible]

VIN ROUGE—[illegible]
CAVELIER & MAXENT,
104, rue Royale

REÇU par les navires Manchester, [illegible] Bordeaux :
[illegible]

EN MAGASIN :

300 BARRIQUES Vin Bordeaux différentes qualités,
[illegible]
QUEYROUZE & LANGDORFF,
13 & 15, rue St Louis

EN MAGASIN.

300 CAISSES [illegible]
A vendre par QUEYROUZE & LANGDORFF,
13 et 15, rue St Louis.

PRUNES—50 caisses [illegible]
BERNARD TURPIN,
20 juil 20, Vieille Levée

Aux amateurs de chasse.
G. LAVIE,
5, rue St-Charles, entre Canal et Commune.

CARNASSIERES de chasse à $4 et $6, les mêmes qui se vendent $8 et $10. 30juil